



Assemblée générale

Distr. limitée
17 novembre 1998
Français
Original: espagnol

Cinquante-troisième session

Point 20 b) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bolivie, Chili, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Honduras, Inde, Italie, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République dominicaine et Venezuela : projet de résolution révisé

Assistance internationale pour le relèvement et la reconstruction du Nicaragua : séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Allemagne, Bangladesh, Brésil, Danemark, Érythrée, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Grèce, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Uruguay.
